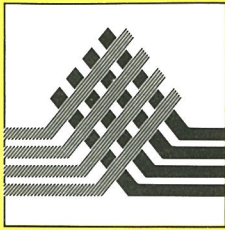


# Première Synthèses



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

N° 1 — août 1989

S.E.S. Publication  
Atelier 222B  
BRIOUDE 64140

## Les salaires dans le secteur privé à la mi-1989

*La reprise de l'emploi s'accompagne au début de 1989 d'une hausse sensible des salaires. Ainsi l'enquête trimestrielle du Ministère du Travail indique que les salaires augmentent de 3,9% sur un an, dont 1,3% au premier trimestre 1989, tandis que l'emploi sur les mêmes périodes évolue de 1,6% et 0,4%. L'évolution de la masse salariale des employeurs cotisants à l'UNEDIC — ou à l'ACOSS — confirme, pour des champs un peu différents, cette tendance avec une croissance d'environ 6% entre le premier trimestre 1988 et le premier trimestre 1989.*

*Cependant la désindexation des salaires sur les prix ne semble pas remise en cause tandis que le rôle de l'entreprise se renforce dans la distribution des surplus dégagés par la croissance.*

**Depuis la mi-1983,  
les salaires  
ne sont plus indexés  
à court terme  
sur les prix.**

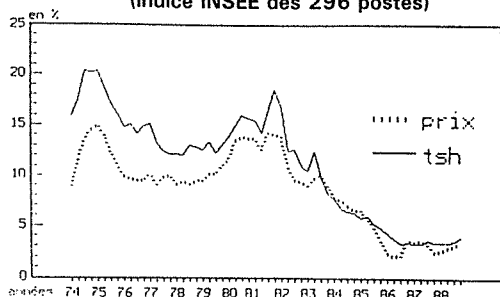
La reprise des hausses des salaires au premier trimestre 1989 met fin à une période de stabilité qui prévalait depuis le milieu de l'année 1987 (graphique 1). Au cours de cette période, le taux de salaire horaire augmentait à un rythme de 3,4% l'an. Cette période de stabilité suivait une longue période de ralentissement depuis les sommets des années 1974-1975 ou 1981-1982. La comparaison des évolutions du taux de salaire et des prix à la consommation sur longue période montre clairement les effets de ce qu'on appelle souvent la « désindexation » des salaires depuis 1983.

De 1973 à 1983, le rythme d'augmentation du taux de salaire horaire est resté constamment plus rapide que celui des prix, le pouvoir d'achat du taux de salaire a ainsi augmenté en rythme annuel moyen de 3,4% entre 1973 et 1983; en outre, les rythmes de hausse tant des prix que du taux de salaire connaissent sur cette période des fluctuations de courte période qui tendent à être synchrones.



**SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE**  
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

GRAPHIQUE 1  
Glissement annuels  
du taux de salaire horaire  
et des prix à la consommation  
(indice INSEE des 296 postes)



Après 1983, les rythmes de hausse des prix et du taux de salaire tendent à se rapprocher : entre 1983 et 1988, le pouvoir d'achat du TSH augmente de 0,5% en rythme annuel. Mais la hausse du taux de salaire s'avère moins heurtée que celle des prix : à court terme, les fluctuations des prix ne semblent pas influencer la progression du taux de salaire (1) : ainsi, en 1985 et 1986 ou plus récemment en 1988, le ralentissement des hausses de prix ne s'est pas accompagné d'un ralentissement du taux de salaire : il en est résulté pour celui-ci des gains de pouvoir d'achat acquis aux dates de plus faible inflation au début de 1986 et à la fin de 1987. Cette sensibilité au calendrier des hausses conduit à calculer la progression du pouvoir d'achat en moyenne annuelle comme dans le tableau 1.

TABLEAU 1  
Évolution du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire ouvrier  
entre 1983 et 1989 (moyennes annuelles)

	Taux de salaire horaire	Prix à la consommation	Pouvoir d'achat
1983/1982 .....	+ 11,2	+ 9,6	+ 1,4
1984/1983 .....	+ 7,6	+ 7,4	+ 0,2
1985/1984 .....	+ 5,9	+ 5,8	+ 0,1
1986/1985 .....	+ 4,2	+ 2,7	+ 1,5
1987/1986 .....	+ 3,3	+ 3,1	+ 0,2
1988/1987 .....	+ 3,4	+ 2,7	+ 0,7

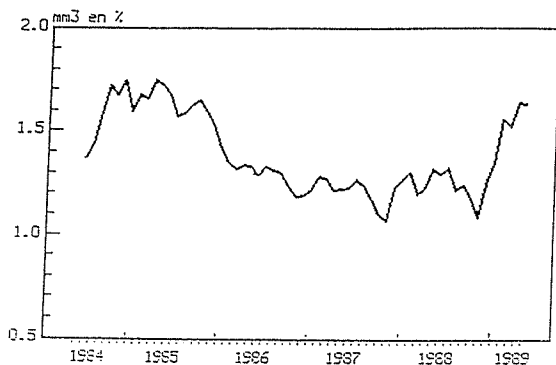
**La hausse du premier trimestre 1989 correspond autant à une avance de calendrier qu'à une augmentation plus forte des salaires.**

Les rémunérations de base progressent sensiblement plus vite au premier trimestre 1989 : le taux de salaire horaire ouvrier augmente de 1,3% au cours du premier trimestre 1989, soit sa variation trimestrielle la plus élevée depuis le troisième trimestre 1985. L'enquête mensuelle sur les salaires (2) permet de préciser la date et les modalités de cette accélération bien qu'elle ne prenne pas en compte les augmentations autres que générales ni les effets directs du SMIC. A partir du début 1989 (graphiques 2 et 3), s'accroissent à la fois les hausses accordées lors de chaque relèvement et la proportion de salariés concernés par ce relèvement :

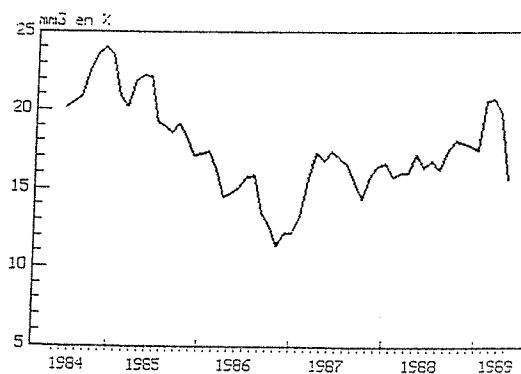
— les hausses accordées passent d'un palier voisin de 1,2% à 1,5%.

— la proportion de salariés augmentés chaque mois s'accroît mais semble-t-il temporairement : voisine de 18% au cours des derniers mois de 1988, elle s'élève à près de 22%

GRAPHIQUE 2  
Augmentations accordées lors des relèvements  
(salaires ouvriers - moyenne mobile sur 3 mois)



GRAPHIQUE 3  
Proportion d'ouvriers augmentés (corrigés des variations saisonnières moyenne mobile sur 3 mois)



(1) — Voir sur ce point « Salaires, pouvoir d'achat et négociation salariale en 1986 », par S. Bangoura in Travail et Emploi n° 31, mars 1987, pages 53 et suivantes.

(2) — Voir « Un nouvel outil : l'enquête mensuelle sur l'évolution des salaires », par S. Bangoura in Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi, n° 30, avril 1987, pages 63 et suivantes.

au premier trimestre 1989 avec essentiellement un pic très élevé en mars, puis retombe en mai et juin à des niveaux plus bas que fin 1988. Tout semble donc s'être passé comme si un certain nombre de salariés avaient bénéficié d'une « avance » par rapport aux hausses qu'ils auraient perçues autrement plus tardivement.

Si l'on retient cette analyse, l'accélération du rythme de hausse du taux de salaire horaire au premier trimestre 1989 correspond en partie à une avance, en partie (0,2 point) à la hausse du SMIC de 2,1 % du 1<sup>er</sup> mars; l'accélération durable ne serait que de 0,6 % par an.

Les premiers éléments dont on dispose sur les hausses du taux de salaire horaire en juillet confirment cette analyse : après l'avance du premier trimestre, les salaires retrouvent un rythme de hausse plus modéré.

### La hausse se différencie suivant la croissance des secteurs économiques.

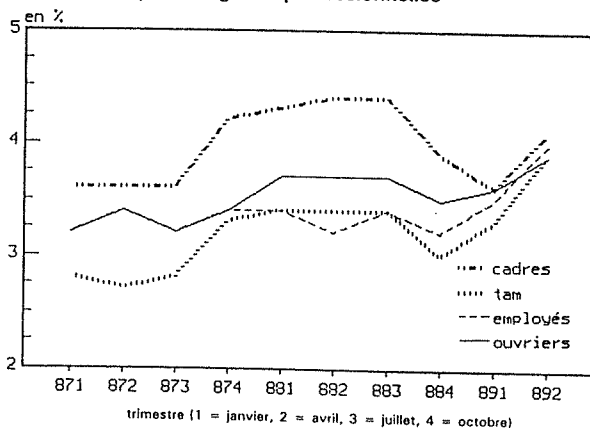
On peut mettre les hausses annuelles des salaires par grand secteur (graphique 4) en rapport avec leur croissance économique en terme d'emplois salariés. Sans chercher à calculer de corrélations très rigoureuses, il apparaît cependant que le bâtiment où la conjoncture s'est retournée le plus tôt est le secteur où le rythme de hausse des salaires est devenu le plus fort; à l'inverse, la reprise de l'emploi est plus tardive dans l'industrie et il faut attendre le début de l'année 1989 pour y trouver des rythmes plus élevés de hausses de salaires.

On peut ensuite examiner les différences de hausses annuelles des salaires par catégorie professionnelle (graphique 5) et les mettre en relation avec les tensions sur le marché du travail.

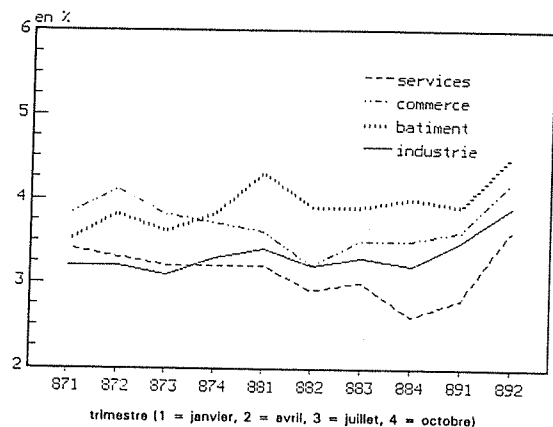
De 1986 à la fin de 1988, les salaires ouvriers croissent moins vite que ceux des cadres mais plus rapidement que ceux des autres salariés. Le rythme annuel de hausse est ainsi de 0,5 % plus élevé pour les cadres, de 0,2 % plus bas pour les employés, plus lent également de 0,5 % pour les techniciens et agents de maîtrise. Au total donc, jusqu'à la fin de 1988, le salaire des cadres s'écarte de l'ensemble des autres salaires dont l'éventail tend un peu à se réduire.

On assiste au contraire au début de 1989 à une accélération des rythmes de hausses des catégories non cadres qui s'accompagne d'une certaine homogénéisation. Il semblerait que les difficultés que rencontrent depuis peu les employeurs pour embaucher des ouvriers ou des employés qualifiés les ont conduit à revaloriser plus les salaires des non-cadres. Dans la période antérieure, cet effet de tension sur le marché du travail bénéficiait aux cadres.

GRAPHIQUE 4  
Glissements annuels des salaires mensuels de base par catégories professionnelles

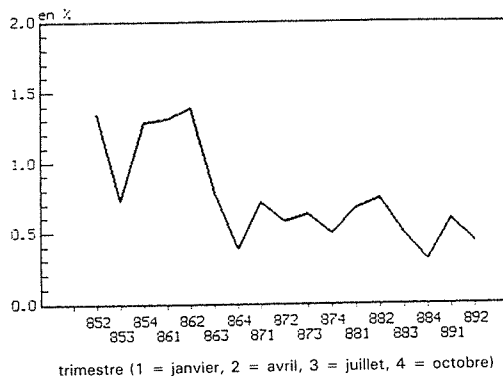


GRAPHIQUE 5  
Glissements annuels des salaires mensuels de base par grands secteurs



**Malgré des hausses faibles,  
la programmation des salaires  
par la négociation de branche  
n'a pas disparu...**

GRAPHIQUE 6  
Variations trimestrielles de l'indice  
des taux de salaires conventionnels  
Ensemble des salariés



**...mais le surplus  
dégagé par la croissance  
est distribué  
par les entreprises.**

Depuis 1983, la négociation collective de branche débouche sur des augmentations déterminées à partir de prévisions annuelles de prix. D'éventuelles modifications sont ensuite opérées en fin d'année au vu de l'évolution constatée des prix. En 1988, la prévision de prix s'établissait à 2,5 % en moyenne pour une augmentation effective un peu plus élevée de 2,7 %. Pour 1989, les hausses prévues dans les accords salariaux se sont fondées sur une augmentation des prix de 2,2 % dont la faiblesse relative pourrait expliquer le bas niveau des hausses conventionnelles du début 1989.

On peut analyser les résultats de la négociation de branche à partir de l'indice des salaires conventionnels. Celui-ci est représentatif des minima des branches qui emploie au moins 10 000 salariés. Les minima pris en compte ont fait l'objet soit d'accords, soit seulement de recommandations patronales. Les indices sont disponibles depuis 1985 et jusqu'au deuxième trimestre 1989. Sur cette période, on distingue (voir graphique 6) deux phases très différentes selon les rythmes de hausses : jusqu'au début 1986, la hausse trimestrielle fluctuait au-dessus de 1 %; à partir de la fin 1986, les hausses ont fluctué autour de 0,5 % par trimestre. Au cours de l'année 1988, c'est ce rythme qui semble effectivement prévaloir. Contrairement à ce qu'on a constaté plus haut pour les salaires effectifs, on ne constate pas d'accélération du rythme de hausse des minima au premier semestre 1989.

De son côté, la négociation d'entreprise est active au début de 1989. Le niveau moyen des hausses générales de salaires sur l'année, négociées dans les accords d'entreprises, s'établit à 3 % contre 2,5 % l'an dernier à la même époque, soit une augmentation de 0,5 point. En outre, on observe de plus en plus dans ces accords le choix de politiques qui prévoient différents modes de progression des rémunérations liés à la fois aux résultats économiques de l'entreprise et à la recherche de la stimulation des salariés.

Ainsi l'impulsion des hausses de salaires effectivement versés au début 1989 provient essentiellement des entreprises. Deux éléments étayent ce jugement : le constat progressif des bons résultats réalisés par les entreprises en 1988 et un certain développement de la conflictualité dans le courant de l'année 1988; cette conflictualité apparaît désormais le plus souvent motivée par les questions salariales.

On peut donc parler en ce début de 1989 d'une évolution du rôle respectif des différents niveaux de négociation.

La négociation interprofessionnelle et l'État traitent prioritairement des problèmes liés à l'emploi et à la modernisation. C'est au niveau des branches professionnelles que s'exerce la régulation salariale à travers la négociation des minima conventionnels. Mais le rôle des décisions prises au niveau des entreprises se renforce en même temps que la croissance permet de distribuer des gains de productivité : le développement de l'individualisation des salaires et la forte croissance des systèmes d'intéressement en sont des exemples marquants (3).

Jean-François PAYEN  
Laurent VASSILLE

Rédaction achevée le 11 août 1989

(3) — Cf. Premières Informations n° 133 et 134, juillet 1989.